

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 2 juin 2023, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de NONARDS.

Date de convocation du conseil municipal : 26 mai 2023

**Etaient présents** : Mme BARRIERE Michelle, Mme COULOUMY-DORRIVAL Colette, FAVAREL Marie, Mme GRANVAL Pierrette, Mme MAZEYRIE Bérangère, Mr BOISSARIE Laurent, Mr CAUVIN Jean-Jacques, Mr ROCHE Daniel, Mr VANTALON Marc.

Procuration de Mr BARRIERE Franck à Mr ROCHE Daniel  
est nommée secrétaire de séance : Mme GRANVAL Pierrette



Ouverture de la Séance à 19 h.

Approbation du Compte-rendu de la séance du 12 avril 2023.

### Délibération n° 2023-23/ Débroussaillage des voies communales

Monsieur le Maire propose de confier en régie à la Communauté de Communes le débroussaillage des voies communales.

Pour cela, il convient donc de signer une convention avec la communauté de communes pour définir notamment les chemins concernés, les modalités d'organisation du débroussaillage et les conditions de remboursement de la prestation. Sont concernées 11 640 ml de voies communales au prix de 0.35 € le ml, pour deux passages annuels.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la convention relative au débroussaillage des voies communales,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

### Délibération n° 2023-24 / Débroussaillage des chemins ruraux

Il convient de signer une convention avec la Communauté de communes Midi Corrèzien comme pour les voies communales.

Chemins ruraux revêtus 6 533 ml x 0.35 € (deux passages annuels),

Chemins ruraux non revêtus 7 455 ml x 0.175 € par ml (1 seul passage).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la convention relative au débroussaillage des chemins ruraux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

## **Délibération n° 2023-25 / Adhésion au groupement de commandes de prestations liées à la production d'énergies renouvelables**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la démarche « Corrèze Bouclier Energétique », déployée par le département de la Corrèze, ce dernier propose la constitution d'un groupement de commandes destiné à mutualiser l'ensemble des besoins exprimés en matière d'études, de maîtrise d'œuvre et/ou travaux.

Cette démarche globale s'inscrit dans une logique partenariale vertueuse, qui permettra de :

- Favoriser les économies d'échelle ;
- Optimiser et sécuriser la procédure ;
- Obtenir les prix les plus compétitifs ;
- Sélectionner des prestataires compétents.

Le Département de la Corrèze assurera la coordination de ce groupement.

Le Conseil Départemental de la Corrèze propose une convention constitutive du groupement de commandes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **DE SURSEOIR** à cette convention, dans l'attente d'une meilleure visibilité du projet

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Mur du cimetière** : Nous avons reçus 2 devis pour mise en concurrence pour 46.80 mètres de mur à refaire. Les devis n'étant pas satisfaisants, il n'a pas été le choix d'une entreprise en particulier pour réaliser les travaux. Seul le choix du matériau utilisé a été décidé, ce sera du parpaing béton. Une nouvelle entreprise va être contactée pour un nouveau devis.

#### **Pont de Nogent**

Un rendez-vous avec le Sous-Préfet, le maire de Beaulieu et le maire de Nonards est prévu le 9 juin 2023 pour évoquer le devenir du pont de Nogent. En l'état aucun travaux ne seront lancés faute de moyen financier des deux communes malgré les injonctions de la DDT.

#### **Pont de Vialon**

Il a été constaté que la rambarde métallique du pont de Vialon avait été endommagée par un véhicule, ce pont étant limitrophe de Nonards et Puy d'Arnac, le maire va contacter son homologue de Puy d'Arnac pour trouver un accord et sécuriser le pont.

#### **Fauchage**

Un point d'information sur les retards constatés de la communauté de communes a été fait (épareuse et tracteur en panne). Quelques solutions ponctuelles seront apportées par les employés de Nonards sur les points dangereux de la commune dans la mesure des moyens dont nous disposons.

Clôture de la séance à 20 heures.

Secrétaire de séance,  
Pierrette GRANVAL



Le Maire,  
Daniel ROCHÉ

5 juin 2023

